



L'essentiel



du mercredi 15 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

LOI POUR L'ACTIVITE

Les grands principes du projet de loi pour l'activité ont été présentés en Conseil des ministres. L'objectif : libérer l'activité, partout en France et dans tous les secteurs. Au menu : modernisation des professions réglementées, transport par autocar rendu libre sur tout le territoire, simplification pour améliorer le fonctionnement du marché immobilier ou le lancement de projets industriels, réforme de l'épargne salariale, de l'ouverture des commerces le dimanche, amélioration du dialogue social ou de la justice prud'homale, ... Bien d'autres sujets seront traités.

« Libérer l'activité partout en France et dans tous les secteurs », « tel est l'objet » du projet de loi pour l'activité :

- **Les grands principes en ont été présentés ce jour en Conseil des ministres.** « Il facilitera la mobilité de nos concitoyens. Il incitera certaines professions à gagner en efficacité. Il consolidera la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire. Il renforcera la concurrence et soutiendra le pouvoir d'achat des Français. Il modernisera le dialogue social de notre pays, ainsi que notre droit du travail. Il simplifiera la réglementation dans le champ du logement.
- **Certaines mesures seront le fruit de chantiers au long cours** : en témoignent notamment les dispositions sur l'ouverture des commerces le dimanche.
- **« Bien d'autres sujets seront traités »** (E. Macron, 15/10/14). Ce projet de loi sera présenté en conseil des ministres en décembre et discuté au Parlement au premier trimestre 2015. L'ensemble du Gouvernement et en particulier les ministres les plus directement concernés y ont été associés.

Il s'agira d'abord de lever les freins à l'activité. Cela passe par :

- **Une modernisation du cadre des professions réglementées du droit et de la santé** : pour faciliter l'installation et l'implantation des professionnels et notamment des jeunes, pour créer de l'activité, pour encourager l'investissement, pour des tarifs refléter davantage les coûts réels. La loi prévoira notamment la fusion des professions d'huissier de justice, de mandataire judiciaire et de commissaire-priseur judiciaire dans une profession unique de l'exécution judiciaire. Mais il ne s'agira « pas [de] revenir sur l'exclusivité des tâches » de ces professionnels (E. Macron, 15/10/14).
- **Une plus grande mobilité, avec : une offre de services de transport par autocar rendue libre** sur tout le territoire. « On pourrait [ainsi] créer plusieurs milliers d'emplois », et « cette réforme est bonne pour ceux qui aujourd'hui ne prennent pas les transports en commun parce que le train est trop cher ». Les tarifs des péages autoroutiers feront l'objet d'un contrôle par une autorité indépendante ;
- **Un marché immobilier fluidifié**, grâce à la levée des obstacles réglementaires limitant l'offre de logements neufs, et à des mesures de simplification pour réduire les délais d'attribution des permis de construire.

Il s'agira aussi de faciliter l'investissement, car « nous pouvons mieux investir dans le public et dans le privé en France » (E. Macron, 15/10/14). Cela passe par :

- **La simplification et l'accélération des procédures administratives pour les projets industriels ;**
- **Une intervention plus efficace de l'État actionnaire** : autorisation de réalisation de projets à vocation industrielle par des sociétés à participation publique, autorisation de cessions d'actifs publics afin, au-delà du désendettement, de mener une politique industrielle dynamique ou de financer des investissements.
- **Une réforme de l'épargne salariale**, pour mieux financer l'économie et développer ces outils au bénéfice des salariés.

Il s'agira enfin de faciliter le travail : « nous devons simplifier des dispositifs de notre marché du travail, [...] les rendre plus clairs, plus lisibles, plus réels et moins formels » (E. Macron, 15/10/14). Cela passe par :

- **La révision de la législation sur l'ouverture dominicale dans les commerces**, qui doit répondre aux enjeux du développement des zones à forte attractivité économique et touristique, et qui s'appuie sur les propositions du rapport Bailly.

- **Une amélioration de la représentation des salariés dans l'entreprise** : ce sera le fruit de la négociation en cours entre partenaires sociaux sur la qualité et à l'efficacité du dialogue social. Il s'agit également d'instituer un dialogue effectif pour tous les salariés, y compris dans les très petites entreprises.
- **Un meilleur fonctionnement de la justice prud'homale**, qui souffre aujourd'hui de délais de jugement déraisonnables et d'un taux d'appel très excessif. Une concertation va être engagée immédiatement par les ministres concernés et portera sur l'ensemble de la procédure (conciliation, jugement, appel).

DEFENSE – RESTRUCTURATIONS

Le ministère de la Défense poursuit ses réorganisations en 2015, dans le respect de la Loi de programmation militaire 2014-2019. L'armée de terre, la marine comme l'armée de l'air sont concernées. Les activités médicales du Val-de-Grâce seront transférées. L'objectif : faire participer la Défense au redressement budgétaire de la nation, tout en se concentrant sur les priorités opérationnelles.

La Défense à la fois de prendre « sa part aux efforts de la Nation pour redresser sa situation budgétaire » et se concentrer sur ses priorités opérationnelles. Pour ce faire, « des réorganisations, des mutualisations, des transferts d'unités et des fermetures d'implantations militaires » auront lieu en 2015 (J-Y Le Drian, 15/10/14) :

- **L'armée de terre** doit ainsi s'adapter aux nouveaux contrats opérationnels (forces spéciales, cyberdéfense). Le 1^{er} régiment d'artillerie de marine ainsi que l'état-major de la 1^{re} brigade mécanisée stationnés à Châlons-en-Champagne (Marne) seront dissous en 2015.
- **La marine** atteint aujourd'hui un stade de concentration territoriale élevé, principalement autour des 2 grands ports de Brest et Toulon. En 2015, 5 bâtiments seront désarmés et 2 organismes fermeront (Anglet et Strasbourg) afin de réduire le maillage territorial de la marine.
- **L'armée de l'air** préservera les capacités opérationnelles nécessaires aux missions qui lui sont confiées par le Livre blanc. D'ici 2019, les décisions prises visent un resserrement du dispositif dans une logique de concentration de moyens. La dissolution de la base aérienne de Dijon-Longvic est lancée, avec le transfert du Commandement des forces aériennes vers la base de Bordeaux-Mérignac.
- **S'agissant du cas particulier du Val-de-Grâce**, ses activités médicales seront transférées vers deux Hôpitaux d'instructions des armées : Percy et Bégin. « **Le Val de Grâce est un lieu historique, je veux qu'il devienne lieu de formation de la médecine, de la recherche militaire, et de la mémoire** » (J-Y Le Drian, 15/10/14). Cette réorganisation est conforme à la nouvelle stratégie nationale de santé prônant un recours accru à un exercice médical ambulatoire et à la densification des sites.

La trajectoire, équilibrée, pragmatique, tournée vers l'avenir, fixée par la Loi de programmation militaire, sera respectée (31,5 Md € en 2015).

LOI SANTE

Le projet de loi présenté aujourd'hui conforte l'excellence du système français de santé et fait en sorte que l'ensemble de nos concitoyens puissent mieux se soigner. Il se décline en 3 axes : la prévention, la santé au quotidien et l'innovation.

L'enjeu de ce projet de loi santé, c'est de « faire en sorte que l'ensemble de nos concitoyens puissent mieux se soigner » (M. Touraine, 15/10/14).

- **Aussi vient-il conforter l'excellence du système français de santé**, relever les défis touchant à la prise en charge des maladies chroniques, au vieillissement de la population et aux difficultés financières d'accès aux soins.
- **Cette loi va « réorganiser en profondeur notre système de santé autour du médecin de proximité, simplifier la vie de nos concitoyens** dans cette relation afin qu'ils soient encore mieux soignés ».
- **Cette réforme sera « structurante », « durable », « mobilisatrice »**

Le projet de loi se décline en 3 axes :

- **Des mesures de prévention, notamment auprès des jeunes** : instauration d'un médecin traitant pour les moins de 16 ans ; parcours éducatif en santé de la maternelle au lycée ; expérimentation de salles de consommation à moindre risque ; introduction d'une infraction spécifique pour l'incitation à l'ivresse chez les jeunes (15 000 € d'amende et 1 an de prison contre l'incitation au binge drinking ; 45 000 € d'amende et 2 ans de prison pour l'incitation à la consommation habituelle) ; information nutritionnelle simplifiée facultative sur les produits alimentaires pour lutter contre l'obésité ; les mesures du programme national

anti-tabac présentées récemment (paquets neutres, interdiction de la cigarette électronique dans certains lieux publics) seront prises par amendements.

- **Des mesures pour faciliter la santé au quotidien, parce qu'il « n'est pas acceptable que des Français refusent de se soigner pour des raisons d'argent »** (M. Touraine, 15/10/14) : généralisation du tiers payant à compter de 2017 chez les professionnels de santé ; élargissement de l'application de tarifs sociaux à tous les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) en 2015, soit 1 M de foyers de plus qu'aujourd'hui ; création d'un numéro national unique d'appel à la permanence des soins de ville ; instauration de l'action de groupe dans le secteur de la santé pour permettre aux victimes d'accidents sériels de demander justice.
- **Des mesures d'innovation pour conforter l'excellence du système de santé** : création d'un service territorial de santé pour une meilleure coordination des soins entre les différents professionnels de santé ; relance du dossier médical partagé, carnet de santé numérique ; organisation d'un système national des données de santé, via l'opendata, compatible avec le secret des données personnelles ; regroupements d'établissements de santé afin d'élaborer un projet médical commun et partager des missions.

EBOLA

La France va mettre en place un dispositif de contrôles à l'arrivée des vols en provenance de la zone touchée par le virus Ebola.

Le président de la République a indiqué que la France allait mettre en place un dispositif de contrôles à l'arrivée des vols en provenance de la zone touchée par le virus.

Il a également annoncé que la France répondrait favorablement à la demande guinéenne de construction de nouveaux centres de traitement anti-Ebola, en plus de celui en cours de déploiement à Macenta, en Guinée forestière. Il a fait part du déploiement de personnels de la protection civile pour mener des actions de formation auprès des autorités guinéennes.

EDF – JEAN-BERNARD LEVY

Le président de la République a confirmé le soutien de l'Etat à la candidature de Jean-Bernard Lévy à la présidence d'EDF. Il est un grand industriel. Le travail mené par Henri Proglio doit être salué.

Le président de la République a confirmé le soutien de l'Etat à la candidature de Jean-Bernard Lévy à la présidence d'EDF.

- **Jean-Bernard Lévy, actuel dirigeant de Thalès et ancien dirigeant de Vivendi, est « un grand industriel [...] qui a les qualités pour conduire cette grande entreprise qu'est EDF »**, a souligné le président de la République (S. Le Foll, 15/10/14).
- **Le président de la République a tenu à saluer le travail mené par Henri Proglio, de même que le Premier ministre à l'occasion de sa visite du salon du nucléaire au Bourget.** Si ce dernier avait été renouvelé, « il aurait été atteint par la limite d'âge dans deux ans » (S. Le Foll 15/10/14).
- **« Il y a aujourd'hui une phase nouvelle avec la transition énergétique qui s'ouvre »** (S. Le Foll, 15/10/14). La proposition de nomination de Jean-Bernard Lévy en tant qu'administrateur d'EDF doit être confirmée jeudi par le conseil d'administration de l'entreprise, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, puis soumise au vote d'une assemblée générale extraordinaire le 21 novembre. Il sera ensuite auditionné par les commissions compétentes au Parlement, puis nommé président d'EDF par décret du Président de la République.

LE MONDE – VALEURS ACTUELLES

L'affaire entre Le Monde et Valeurs actuelles ne concerne pas le gouvernement. L'indépendance de la presse et de la justice sont deux principes fondamentaux à respecter.

Un article de Valeurs Actuelles laisse entendre que le gouvernement aiderait Le Monde à enquêter sur les affaires judiciaires impliquant Nicolas Sarkozy. Le Monde, lui, va demander l'ouverture d'une enquête pour espionnage et déposer une plainte pour diffamation et injure contre la revue Valeurs actuelles.

Ces affaires « ne nous concernent pas, elles concernent le travail de la presse et de la justice » (PM, 15/10/14).

L'indépendance de la presse et l'indépendance de la justice « sont deux principes fondamentaux qui doivent bien évidemment être respectés ».

- « La presse doit pouvoir faire son travail et il ne sert à rien de la mettre en cause » dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.
- « La justice doit pouvoir faire son travail et surtout à l'Assemblée nationale et au Parlement de manière générale, il est déconseillé, cela a déjà été le cas malheureusement, de la mettre en cause ».

« Si vous voulez que nous allions encore plus loin, il y a des réformes constitutionnelles que nous pourrions voter ensemble et ainsi les mots et les actes seraient mis enfin, de votre côté, en conformité » (PM, 15/10/14)

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.